

LES MODALITÉS D'INSCRIPTION

CE DOCUMENT EST À CONSERVER PAR LA FAMILLE



MODE D'INSCRIPTION



SUR LE PORTAIL FAMILLE

<https://moncompte.orleans-metropole.fr>
(faire une demande de clé auprès du guichet unique au 02.38.79.26.82 si vous ne disposez pas déjà d'un compte)

TUTO

<https://www.youtube.com/watch?v=2u0LOAqpEVE>

RAPPEL

Une seule période d'inscription pour les mercredis. Les familles auront la possibilité de réserver l'ensemble des mercredis si elles le souhaitent, ou au minimum une période de mercredis de vacances à vacances.



- Toute demande d'annulation doit-être formulée par mail, 24h à l'avance, minimum.
- Seules les absences justifiées par la production, dans les 8 jours, d'un certificat médical annulent la facturation.

Pas de réponse par courrier : votre inscription vaut confirmation

ORGANISATION DES ALE

par la mairie d'Orléans

- Les ALE fonctionnent de 8h30 à 11h30.
- Une garderie PAYANTE est proposée à partir de 7h30 à 8h30 & de 11h30 à 12h30.

Les enfants doivent être conduits directement aux ALE.

2 SITES OUVERTS LE MERCREDI MATIN

► **Olympia CORMIER**

19 rue Château Gaillard - 45000 Orléans

► **Jacques Androuet DU CERCEAU**

10 rue Jeanne d'Arc - 45000 Orléans



LA FACTURATION ET LE TARIF

LA FACTURATION

Gérée par la régie de l'Espace famille - Mairie d'Orléans - 02 38 79 25 10
envoyée le mois suivant la fréquentation

► Doit être réglée soit :

- auprès d'une Mairie de proximité,
- ou à la Direction de l'éducation - Hôtel Groslot
- ou directement au Guichet unique de la Mairie - Place de l'Étape
- Auprès du directeur ou de la directrice de l'ALE

Le tarif est en fonction du quotient familial disponible sur le site : www.orleans.fr
Rubrique Vie pratique - Vie scolaire - ALE